



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/302

Jardins partagés - Convention d'occupation temporaire avec l'Association « Brin d'Guill » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communautaire situé rue Cluzan à Lyon 7e, à usage de jardin partagé

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme BESSON Dounia

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/302 - JARDINS PARTAGES - CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION « BRIN D'GUILL » POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT D'UN TERRAIN COMMUNAUTAIRE SITUE RUE CLUZAN A LYON 7E, A USAGE DE JARDIN PARTAGE (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

A l'initiative de la Galerie Roger Tator et dans le cadre de la politique de la ville, le jardin d'Amaranthe a été initié en 2003 par « l'artiste jardinier » Emmanuel Legrand. Dès le départ, il intègre les habitants du quartier et ses phases d'extension successives permettront aux riverains et usagers de cet espace de participer à son développement. En 2006, un partenariat est établi avec l'Association Brin de Guill qui s'associe à la vie et à la gestion de l'espace. Depuis lors, ces jardins, animés par l'Association Brin de Guill, ont contribué au développement du lien social, à l'amélioration du cadre de vie et au dynamisme du quartier de la Guillotière.

Dans le cadre de son projet d'aménagement du secteur Mazagran, le Grand Lyon a créé un nouvel espace dédié au jardin partagé, en complément de l'ilot d'Amaranthes. A la suite des réunions de concertation, l'Association Brin d'Guill a été associée à l'aménagement du nouvel espace de jardin partagé en tant que futur animateur et gestionnaire.

Ce nouveau jardin est situé rue Cluzan à Lyon 7<sup>e</sup>, sur un terrain dont la Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, et qui deviendra propriété de la Ville de Lyon à la remise d'ouvrage finale de l'ensemble de l'aménagement. Dans l'attente de ce transfert de propriété, le Grand Lyon autorise la Ville de Lyon à occuper à titre précaire et révocable le terrain, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, afin de le mettre ensuite à disposition à l'association et destiné exclusivement à un usage de jardin partagé.

Le projet d'aménagement du Grand Lyon a consisté à aménager un espace clôturé par des murets et serrureries, propice pour les cultures potagères et à installer une pergola, un point d'eau permanent et un système de récupération des eaux de pluie. Trois arbres ont également été plantés. L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin seront gérés par l'occupant, la Ville de Lyon assurera la gestion des serrureries et des arbres plantés dans le cadre de l'aménagement. L'occupant prendra également en charge la fourniture d'eau.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 215 m<sup>2</sup>, pour une valeur locative totale annuelle de 860 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite subvention dans le cadre de la présente convention.

Le projet de convention, joint au rapport et soumis à votre approbation, prévoit une mise à disposition à titre gratuit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014 jusqu'au 31 décembre 2015.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Brin d'Guill' », domiciliée 10 bis rue Jangot à Lyon 7<sup>e</sup>, concernant l'occupation temporaire à titre gratuit d'un terrain situé rue Mazagran à Lyon 7<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON